

HONORABLES RAPPORTS

Sur le BIBERON-ROBERT

Depuis l'invention du Biberon-Robert, en 1869, toutes les Sociétés savantes se sont occupées de la mortalité des nouveau-nés, et, il faut le dire, ont été obligées d'en reconnaître les bienfaits dans cette question, si grave, de l'alimentation artificielle.

M. Robert, O. ✕ dès lors, n'eut qu'un but, celui d'améliorer sans cesse les biberons. Aussi chaque année ne se passe-t-elle pas sans que ce savant ingénieur ne vienne ajouter de nouveaux perfectionnements à cet instrument si utile et si indispensable.

Dans quelques années, combien d'enfants devenus hommes devront-ils l'existence au Biberon-Robert, alors que, sans lui, ils auraient été infailliblement voués à la mort.

Nous signalerons donc les bienfaits de cette invention, en retraçant les nombreux et honorables rapports dont le Biberon-Robert a été l'objet, de la part des célébrités médicales.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 23 juin 1877

(Extrait du *Journal Officiel*, page 4702)

PÉTITION

DÉPOSÉE PAR M. DUBOIS, DÉPUTÉ DE LA CÔTE-D'OR

« Un grand nombre de docteurs en médecine, et
« de pharmaciens de Paris et de Dijon ont appelé
« l'attention de la Chambre sur les excellents résultats obtenus pour l'élevage des enfants assistés de
« la Côte-d'Or, par l'usage du Biberon-Robert, qui,
« d'après un rapport fait au Conseil général de la
« Côte-d'Or dans sa session d'août dernier, au nom
« de la Commission des enfants assistés de ce département, aurait diminué la mortalité de 19 pour
« cent ; ils demandent qu'une loi intervienne pour
« prescrire à défaut de l'allaitement naturel, l'usage
« du Biberon-Robert dans tous les hospices, crèches,
« maternités et autres établissements publics subventionnés. »

La Commission conclut au renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur de la pétition dont il s'agit.